

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le douze octobre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 30

D23.088

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.088 : AVENANT CONVENTION SAFER VIFIFONCIER

Monsieur le Président rappelle que Vigifoncier est un outil d'intelligence foncière qui permet la transmission de différentes informations du marché foncier rural (informations sur les projets de vente transmises par les notaires à la SAFER, sur les rétrocessions, avis de préemptions) géré par la SAFER.

Lors du conseil communautaire du 8 juillet 2021 il a été décidé de souscrire l'outil Vigifoncier. A cet effet, une convention a été signée avec la SAFER qui permet à la CC ALCT et ses 15 communes de bénéficier de la transmission d'informations.

Le coût initial était de 3 100 € HT puis 1400 € HT par an. En cas d'intervention pour toute demande d'instruction d'une préemption avec contre-offre de prix, le tarif était de 500 €HT. Le conseil d'administration de la SAFER lors de la séance du 6/6/2023 a décidé d'actualiser ce tarif et le porter à 700 €HT.

**Où l'exposé et après en avoir délibéré
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE l'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à le signer ainsi toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 20 octobre 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL



AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE
conclue en application de l'article L 141-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime
N° 48 21 004

COMMUNICATION D'INFORMATIONS
RELATIVES AU MARCHÉ FONCIER LOCAL VIA VIGIFONCIER

Cet avenant vient modifier les articles de la convention indiquée en titre comme suit :

• Article 7.3 - COUT DES INTERVENTIONS PAR PREEMPTION :

Cas de retraits de vente suite à une préemption avec contre-offre de prix : modification des frais de dossier ; la nouvelle rédaction devient :

« Lorsque le propriétaire vendeur optera pour un retrait de vente, la Collectivité demanderesse prendra à sa charge les frais de dossier fixés à 700 € HT. »

• Article 10 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION :

➤ Modification de l'intitulé qui devient **ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET EVOLUTION TARIFAIRE**

➤ Rajout du paragraphe suivant « L'ensemble des couts affichés dans la convention pourront être ajustés en fonction des évolutions tarifaires décidées par le Conseil d'Administration de la Safer Occitanie, et ce, tout au long de la validité de la convention ; un courrier d'information sera adressé à la collectivité en cas de mise à jour de ces tarifs.

Le reste des articles et principes d'actions prévus dans la convention initiale restent inchangés.

Pour la Safer Occitanie
Frédéric ANDRÉ
Directeur Général

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSES TARN
Tampon, signature, nom et fonction


SAFER OCCITANIE
10 Chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Le 21/07/2023

Le